

GCHRAIBJ0103

1- LE MAROC DANS LE CADRE GEOPOLITIQUE MEDITERRANEEN ET AFRICAIN

2- CF(MARINE) CHRAIBI MEKKI

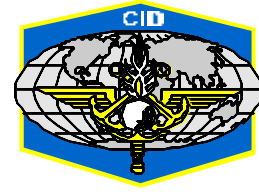
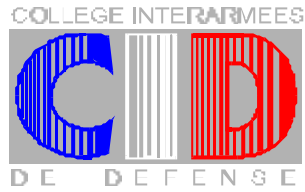
3- 01 MARS 2000

4- DIVISION A

5- MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE

6- Le Maroc, pays en même temps Africain et Arabe, aussi il est à 14km de l'Europe, est le seul pays d'Afrique qui n'a pas encore résolu définitivement son problème de décolonisation. En effet l'Espagne occupe toujours ses deux villes méditerranéennes, CEUTA et MELILLA au Nord et le problème de Sahara occidental au Sud est toujours en suspend en attendant le référendum décidé par l'ONU.

7- Décolonisation, Sahara occidental, l'UMA, problème Algéro-Marocain, processus de démocratisation du pays



MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE

LE MAROC DANS LE CADRE GEOPOLITIQUE MEDITERRANEEN ET AFRICAIN

**PAR CF CHRAIBI KAADOU MEKKI
PAYS MAROC
DIVISION A GROUPE A4
7^{ème} PROMOTION
SESSION 1999-2000**

TABLE DES MATIERES

<u>MATIERE</u>	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	03
LE MAROC A TRAVERS L'HISTOIRE Les Phéniciens Carthaginois Les Romains	04
ISLAMISATION ET GRANDES DYNASTIES BERBERES Les Idrissides Les Almohades Les Mérinides Les Saadiens Les Alaouides	04
PENETRATION EUROPEENNE AU MAROC	07
LE MAROC APRES L'INDEPENDANCE Le Maroc dans le cadre régional	07
LE MAROC ET LE MAGRHB	08
L'UNION MAGRHEB ARABE (U.M.A) Objectif d l'U.M.A Le Maroc et l'Algérie Le Maroc et la Tunisie Le Maroc et la Libye Le Maroc et la Mauritanie	09
LE SAHARA ET SON ENJEU GEOPOLITIQUE DANS LE CADRE REGIONAL	
LE MAROC ET L'AFRIQUE	20
LE MAROC DANS LE CADRE MEDITERRANEEN Le Maroc et les pays arabo-musulmans Le Maroc et le monde arabe Le Maroc et le monde musulman	21
LE MAROC ET LE MONDE OCCIDENTAL Le Maroc et le monde Occidental Le Maroc et la France Le Maroc et l'Espagne Le Maroc et les États-Unis	24
LE MAROC ET LES PAYS DE L'EX-BLOC DE L'EST	29
LE MAROC ET LES PAYS NON ALIGNES	29
CONCLUSION	30
BIBLIOGRAPHIE	32

INTRODUCTION

Le Maroc occideut du monde arabe, sud de la Méditerranée, nord extrême de l'Afrique, rivage atlantique du Maghreb, comme une île entre la mer et le désert et à 14km de l'Europe , est le seul pays d'Afrique qui n'a pas encore résolu définitivement le problème de la colonisation. En effet, colonisé par deux puissances en même temps, l'Espagne au nord et au sud, la France au centre et à l'extrême sud (Mauritanie), l'Espagne occupe toujours ses deux villes méditerranéennes Ceuta et Méllilla au nord et le problème du Sahara occidental au sud (malgré sa récupération pacifique) est toujours en suspens attendant l'application du référendum préconisé par l'ONU.

Malgré ces problèmes géopolitiques, le Maroc occupe une place particulière dans les terres maghrébines par sa position géographique (double façade maritime), son régime monarchique stable et la constance de sa politique (ouverture sur l'occident, les pays arabes et les états africains).

Soucieux de conserver la place qu'il occupe, il continue à jouer son rôle comme par le passé de tremplin de la civilisation arabe vers l'Europe, puis trait d'union entre celle-ci et le continent africain. C'est un carrefour de civilisation et de culture, vocation qui s'est reflétée dans son comportement géopolitique à travers son histoire avec ses voisins, ses amis et ses alliés. Il est en effet ouvert, tolérant et solidaire dans ses relations internationales, tout en restant ferme et intransigeant sur son indépendance et sur son intégrité territoriale.

A la lumière de ces données, nous allons procéder à une analyse des rapports du Maroc avec les différents ensembles des pays auxquels il appartient ou avec lesquels il est lié par l'amitié et la coopération en passant tout d'abord par un parcours succinct de son histoire, particulièrement celui lié à la géopolitique du pays.

A- LE MAROC A TRAVERS L'HISTOIRE

A1- Les Phéniciens et carthaginois

Sans se plonger dans l'histoire antique du Maroc nous allons la survoler en commençant par l'époque phénicienne (carthaginois)

Réputés comme de grands marins, ce sont les premiers reconnus à avoir envahi le Maghreb. Ils ont construit la célèbre ville de Carthage en Tunisie capitale de leur empire carthaginois fondé le long du littoral maghrébin. . Leur commerce extérieur et la construction navale les ont poussé à établir plusieurs comptoirs commerciaux sur le littoral à la recherche de marchandises apportées par les autochtones de l'intérieur et du sud de Sousse (le Sahara marocain). Ils effectuaient des échanges de leurs marchandises contre celles des indigènes (or, peaux des animaux sauvages et défenses des éléphants etc...). Ils n'avaient pas le temps de pénétrer à l'intérieur du pays ou de fonder beaucoup de monuments à l'exception de quelques cités (Laarach, Tanger, Ceuta, au nord du Maroc ...) Ils seront vite chassés par les romains aidés par les habitants

A2- Les Romains

Les romains succéderont aux carthaginois. Leur influence se fera d'abord sentir par l'intermédiaire des dynasties locales qui inaugurent une brillante civilisation berbéro-romaine. De ces souverains, JUBA II, qui règne des hauts plateaux orientaux à l'Atlantique (en rétablissant le royaume de Mauritanie de 25 avant J.C à 23 après J.C), est le plus célèbre. L'annexion proclamée en 40, par Ptolémée, son fils va transformer le nord du pays en province romaine, la Mauritanie Tingitane, que la Moulouia (fleuve) sépare de la Césarée, ou province de Cherchell. Au-delà, vers le sud des postes avancés et des comptoirs élargissent l'influence romaine. La Mauritanie (*Maroc*) dirigée d'abord par un *procurator*, sera rattachée à la Bétique en 285. La province est mise en valeur par la création des routes et de villes (Volubilis), par le développement agricole et un commerce actif. A la fin du III^e siècle, dans la crise que traverse l'empire, le Maroc romain est progressivement abandonné ; seuls sont conservés avec la ville de Tanger, certains points de la cote comme Essaouira (Mogador). L'intérieur s'enfonce dans les « siècles sombres ». Dans l'effondrement de l'empire romain, au moment où arrivent les Vandales, la présence chrétienne semble se maintenir vivace et les cités poursuivent leur existence

A3- ISLAMISATION ET GRANDES DYNASTIES BERBERES

Avec l'islamisation, le Maghreb, échappant à la latinité et au christianisme, se trouve désormais rattaché au monde de la Méditerranée orientale. L'Islam tente de recréer à son profit l'unité de la mer intérieure et va non sans difficulté soumettre l'Afrique du nord entre le milieu du VII^e siècle et le début du VIII^e . Avec Moussa Ibn Noussaer, gouverneur de l'Ifriqiya (actuelle Tunisie), commence l'organisation de la conquête et la soumission des berbères par la conversion et l'enrôlement dans les armées arabes partant pour la conquête de l'Espagne.

Dans cette première phase si importante dans le domaine culturel (l'Arabe) et religieux (l'islam), le Maroc reste divisé en tribus ou confédérations berbères plus ou moins indépendantes (échappant toujours à l'influence du califat oriental) dont une des plus remarquables, celle des hérétiques Barghawata qui se propose de faire la berbérisation de l'islam), constituera, jusqu'au XII^e siècle une entité politique sur l'Oum errabia (Chaouia).

A3.1- Les Idrissides (788-975)

Le pays va sortir de cette confusion avec la constitution du royaume idrisside. Idriss 1^{er} qui a échappé au massacre des descendants du prophète (les abbassides à Bagdad) en 786, s'est réfugié en Afrique du Nord et s'installe à Oualili (volubilis). Bien accueilli, usant de son autorité religieuse ; habile à nouer des relations avec les tribus, il étend son autorité jusqu'à Tlemcen 788-793. Son fils, Idriss II continue son œuvre. Il élargit le royaume vers le sud et l'est Contrôlant le carrefour des routes marocaines, il développe Fès dont il est, sinon le fondateur, du moins le véritable créateur et il entreprend d'organiser le premier makhzen, première ébauche d'un gouvernement central appuyé sur l'islam en s'entourant d'arabes et en s'éloignant des traditions berbères. Il donne ainsi au Maroc sa véritable capitale qui dispose d'une excellente position géographique : Fez. Tôt renforcée d'immigrés de Cordoue ou de Kairouan, elle devient un important centre intellectuel et religieux.

La mort d'Idriss II remet en cause son œuvre d'unification. Les difficultés de succession s'aggravent. Des rivalités naissent entre Fatimides, qui se sont imposés en Ifriqiya, (Tunisie) et Omeyyades de Cordoue, pour lequel le Maroc est enjeu d'importance. Cependant, à travers la décadence Idrisside se maintient un important commerce, notamment vers le Sahara d'où arrivent l'or et les esclaves. A l'occasion de ces troubles du IX^e siècle, l'écart s'accroît entre la prospérité de l'ouest du Maghreb et l'approvisionnement de l'est ravagé par les invasions des nomades Hilaliens et maqils.

A3.2- Les Almoravides (1053-1147)

L'apparition de la dynastie des Almoravides (*al-murabitun, les gens du ribat*) fait pour longtemps prédominer les influences du sud sur celles de l'Orient. La tribu des Lamtouna, maîtresse des routes caravanières du Sahara occidental, poussée par le désir des riches terres du nord et par le zèle réformiste dont l'a enflammée le prédicateur 'Abd Allah Ben Yacine dans le *ribat* (couvent) du Sénégal, conquiert en quelques années le Maroc et crée un vaste empire ibéro-maghrébin. Premier exemple des mouvements qui vont désormais marquer l'histoire du pays,. l'union d'une passion religieuse, d'une poussée ethnique, d'une ambition économique porte au pouvoir une nouvelle dynastie d'origine mauritanienne.

La grande cité caravanière de Sidjilmassa, carrefour des routes sahariennes, est enlevée en 1054, la capitale du Sous, Taroudant, en 1057. Sous la conduite de Youssef Ben Tashfin, les conquérants débordent au nord de l'Atlas. La fondation de Marrakech, en 1062, fournit au Maroc sa deuxième capitale, inaugure le nouveau destin bâtisseur de ces nomades. Fès prise en 1069, les Almoravides poussent vers l'est, jusqu'en Kabylie. Mais c'est essentiellement dans l'axe nord-sud que s'affirme le nouvel empire.

En Espagne, la reconquête chrétienne (Tolède est prise en 1085) menace les princes musulmans, (les réys de tayfa), raffinés et divisés. Youssef Ben Tachfine vient au secours de l'Islam, remporte la victoire de Zellaca (1086) sur les troupes d'Alphonse VI de Castille, se retourne contre les principautés musulmanes qu'il enlève les unes après les autres. La dernière fut Valence en 1103.

Au sud, battant l'empire de Ghana en 1077, les Almoravides avaient assuré leur contrôle des routes d'or. Ainsi est constitué, au début du XII siècle, un immense empire s'étendant sur l'Espagne musulmane, le Maghreb occidental et central, le Sahara. La prospérité économique, fondée sur les échanges complémentaires entre le Nord et le Sud et sur le contrôle des routes vers l'Afrique noire, entretient une importante renaissance artistique symbiose entre les influences andalouse, marocaine et saharienne.

L'épopée des Almoravides ouvre une période de domination marocaine dans l'Islam occidental. Pourtant, leur empire est bientôt menacé. Les descendants des grands fondateurs n'ont point leur valeur. La vie religieuse se sclérose rapidement, laissant s'éteindre la flamme réformatrice. L'étendue même des possessions favorise les mouvements séparatistes. Faiblesses internes d'autant plus graves que les chrétiens en Espagne se font plus menaçants tandis que les tribus berbères réfractaires de l'Atlas sont acquises au mouvement almohade, né lui aussi d'une réaction religieuse.

A3.3- Les Almohades 1053-1147, (berbères puritains)

Ibn Tumart, originaire du sud du Maroc, s'est retiré, après des études en Orient, près de Bougie où se confirme sa vocation de réformateur et de prédicateur. Réfugié à Tinmal dans le haut Atlas, au milieu des Berbères Masmûda, il prêche le retour au Coran et à la tradition, le puritanisme et la doctrine de l'unicité de Dieu contre les déviations et l'impiété almoravides ; il constitue une forte communauté inspirée des traditions berbères.

C'est à son disciple Abd al-Moumen, à ses qualités et à ses ambitions, que le mouvement doit sa fortune. La conquête de la montagne isole le Maroc atlantique du commerce saharien, permet d'enlever Fès en 1145, Marrakech en 1147. Déjà des troupes almohades sont intervenues en Espagne. Elles s'emparent alors rapidement de l'ensemble de l'Afrique du Nord.

Une forte organisation noue les différentes parties de l'empire et s'efforce non sans difficulté, de maintenir l'unité contre les multiples oppositions qui subsistent au Maghreb et devant les menaces chrétiennes en Espagne. Le règne de Yacoub El Mansour (1184-1199) est l'apogée de la civilisation almohade : la vie de la cour où se retrouvent les plus grands esprits de tout l'occident musulman est brillante, les constructions remarquables par leur taille. Des traités sont en général passés entre les Almohades et les différents états européens pour assurer la paix et la sécurité des commerçants. L'échange de marchandises s'effectue entre l'Europe chrétienne et l'Afrique noire dans une sécurité totale.

Mais là encore l'effondrement est proche, la dynastie almohade, comme la dynastie almoravide approche de sa fin. Les luttes de succession et la faiblesse des souverains, l'immensité de l'empire encouragent des tendances séparatistes.

En Espagne Séville tombe en 1246 au moment où les Almohades perdent le contrôle des routes sahariennes.

A3.4- Les Mérinides (1269-1465)

Dès 1269, le Maroc passe aux mains des Mérinides, tribu berbère des hauts plateaux. Ils continuent la politique des dynasties précédentes, s'efforçant de rétablir à leur profit l'unité du Maghreb. Ils conquièrent Tunis en 1347. Mais le monde a changé, l'Europe s'ouvre aux influences nouvelles, se lance dans les grands voyages des découvertes.

La civilisation marocaine peut continuer à briller. Mais déjà les menaces sur les côtes du pays se précisent. Tout le XV^e et le XVI^e seront marqués par les tentatives d'occupation ibérique. Les Portugais s'emparent de Tanger en 1471 puis occupent Azemour, Mazagan, Agadir, les Espagnols s'établissent à Mèlillia. Le Maroc est marqué par une période de décadence due à la lutte de succession pour le pouvoir et la faiblesse de ses souverains. Il reste ainsi jusqu'à l'arrivée des Saadiens.

A3.6- Les Saadiens (1554-1626)

Entre 1510 et 1523 une force nouvelle va surgir du Sahara, à la demande des gens de Draa, à la tête d'une guerre sainte. Ce sont des descendants du prophète les Saadiens. Ils commencent par unir le pays puis procèdent à la chasse des Portugais lorsque leur prestigieux souverain Ahmed El Mansour les a vaincu dans la bataille d'Alkazar-kebir et de oued El Makhzen (bataille des trois rois).

Le nouveau souverain s'oppose aussi aux Turcs, maîtres de Tunis et d'Algérie. Cela lui donne un prestige international et une richesse due aux rançons des chevaliers chrétiens et le contrôle, comme faisaient ses prédécesseurs, des routes d'or venant du Soudan, ce qui redonne au Maroc le contrôle du commerce Saharien et lui rend son prestige dans la scène internationale. Cela tient à la personnalité de son souverain, qui a réorganisé l'armée, l'administration, et le commerce extérieur. Malheureusement, malgré son intelligence, il n'a pas préparé sa succession, ce qui fait tomber le pays dans des guerres de succession et dans l'anarchie. Les Alaouites les remplacent.

A3.6- Les Alaouites (à partir de 1666 jusqu'à maintenant)

My Ismail succède à son frère qui a rétabli l'ordre dans le pays. Il commence par combattre les populations révoltées. Il crée une puissante armée qui lui permet de s'opposer aux Turcs, entreprendre la conquête de la plupart des places sur l'Atlantique encore occupées par les Européens (Mahdia, Tanger, Larache.). Après sa mort l'anarchie règne sur le pays, mais ne menace pas la dynastie. Le Maroc tombe dans une période de déclin due à la faiblesse de certains sultans et ce malgré les efforts méritoires d'autres sultans comme Mohammed ben Abdellah qui essaie de redresser la situation économique, My Abd Arrahmane qui sera l'allié de l'Emir Abd Elkader de l'Algérie ce qui lui attirera des ennuis du côté français ou enfin l'énergique et l'habile My Hassan 1^{er} qui s'efforça prudemment de moderniser le pays, sans tomber dans l'influence dominante d'une puissance européenne mais de les opposer les unes aux autres dans des rivalités, sans concessions majeures, et d'affirmer, au prix de coûteuses expéditions militaires, l'intangibilité des limites du Maroc contre les tentatives d'installation dans le sud du pays (Mauritanie).

A4- PENETRATION EUROPEENNE AU MAROC

La situation économique accroît l'intérêt porté par les puissances coloniales au Maroc. Cet intérêt s'inscrit dans le cadre de la politique coloniale et de l'importance prise par les questions méditerranéennes dans les relations internationales. La position du Maroc lui confère à cet égard une importance particulière : trait d'union entre l'Europe et l'Afrique il commande l'une des rives du Détroit de Gibraltar, passage dont la valeur s'est accrue depuis l'ouverture du canal de Suez, et constitue une des voies d'accès vers le cœur du continent africain.

Après la mort de My Hassan I^o en 1894, le pouvoir central s'est affaibli et a contraint l'état à l'emprunt en 1904. La France assurée de l'appui anglais, espagnol et italien, poursuit malgré l'opposition allemande, son dessein d'occupation. La conférence d'Algésiras en 1906 plaça le Maroc sous protectorat et attribua à la France une influence prépondérante qu'elle affirma en débarquant, en août 1907 à Casablanca. Le régime protectorat qui a commencé à partir du 30 mars 1912 a été hypothéqué par des accords internationaux, comme l'acte d'Algésiras, et les accords signés par la France, qui divisaient le pays en trois parties administratives différentes. L'Espagne au nord et au sud, Tanger sous contrôle international, le reste du pays à la France. Le pays est resté sous occupation en se défendant par tous les moyens dont il disposait tout en participant au côté des alliés à la 2^o guerre mondiale.

Après le débarquement américain de novembre 1942 à Casablanca, à l'entrevue d'Anfa, le sultan Mohammed V rencontra le président des Etats-Unis Roosevelt qui lui promit l'aide et le soutien américain quant à l'indépendance du Maroc après la fin de la guerre, chose qu'il n'a pu obtenir qu'en novembre 1955 (après un grand sacrifice en vies humaines et exil de la famille royale). Une grande partie du territoire n'a pu être libérée dans l'immédiat. Le sud saharien et la Mauritanie restaient respectivement entre les mains de l'Espagne et la France pour des raisons économiques et géopolitiques. Le Sahara se trouve devant les îles Canaries et la Mauritanie a des frontières avec le désert algérien

B- LE MAROC APRES L'INDEPENDANCE

Nous avons vu l'importance géopolitique du Maroc dans le bassin méditerranéen et les différents rôles joués par ce pays au long de son histoire en tant que lien entre l'Europe, l'Afrique et le monde arabe, et montré comment ses frontières variaient et bougeaient en fonction de sa force, sa puissance et sa capacité de défendre ses territoires. Après cet aperçu historique nécessaire et indispensable, nous allons procéder à l'étude des relations de ce pays avec les différents ensembles régionaux méditerranéens et africains.

LE MAROC DANS LE CADRE REGIONAL

B1- LE MAROC ET LE MAGHREB

Le Maghreb est un vieux terme arabe qui désigne les contrées où le soleil se couche, l'occident au sein du monde arabe (Gharb signifie l'Ouest), alors que le Machrek désigne l'orient, les pays où le soleil se lève (cherk signifie l'Est). C'est

aussi djezirat al-maghreb, l'île de l'Ouest. C'est enfin un ensemble de hautes terres plus ou moins montagneuses et bien peuplés qui se trouvent entre les vastes places vides du Sahara et de la Méditerranée et de l'Atlantique. Il s'agit de la Libye, de la Tunisie, de l'Algérie, du Maroc, et de la Mauritanie.

Ces pays ont connu une destinée commune pendant une longue période de leur histoire. Leurs chemins ne bifurquèrent qu'après l'expansion turque qui s'est étendue jusqu'à la frontière marocaine. La période de colonisation ne leur a pas fait perdre leur sentiment qu'ils appartiennent à la même nation, ce qui les a poussé à unir leurs efforts jusqu'à la libération et l'indépendance. Ainsi, depuis les années du protectorat, nous avons assisté à plusieurs projets d'unions .

En 1927, plusieurs mouvements sont créés dont l'association des étudiants musulmans en France. Cette dernière a formé une très grande partie des élites maghrébines, à l'origine d'idées révolutionnaires et pan arabes.

En 1947, lors de la tenue, au Caire, du *congrès* du Maghreb Arabe, le *comité de libération* du Maghreb arabe fut mis sur pied.

A partir de 1958, vont se réunir de nombreuses conférences maghrébines, à Tanger d'abord, en avril 1958, puis à Tunis en juin 1958. Elles vont réaffirmer le droit de l'Algérie à l'indépendance et la nécessité de créer un Maghreb uni; il sera même question à cette époque d'une assemblée constituante maghrébine.

1964 voit la création, du *conseil des ministres de l'économie*, et du *conseil permanent consultatif maghrébin* avec un certain nombre d'organes qui lui sont affiliés.

En 1974, le traité de Djerba est conclu entre la Tunisie et la Libye pour créer une union entre les deux pays

Le 19 mars 1983, est signé à Tunis un traité d'union entre l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie

Le 12 août 1984, est signé le traité d'Oujda pour l'union du Maroc et de la Libye

B2- L'UNION MAGHREB ARABE (U.M.A)

C'est le Président français, François Mitterrand qui, le premier, a lancé en 1983 à Marrakech, à l'occasion d'une visite officielle au Maroc, l'idée d'une « Conférence de la Méditerranée occidentale ». Celle-ci devait réunir le sud de l'Europe (Portugal, Espagne, France, Italie) et les trois pays du Maghreb (Maroc, Tunisie, Algérie). Elle avait pour objectif de créer « une structure de coopération politique et économique entre les deux ensembles européen et maghrébin » pour l'intégration du sud méditerranéen et sa stabilité et aussi pour la sécurité de l'Europe.

En avril 1985, l'un des principaux pionniers de l'unité maghrébine, M. Hedi Baccouche, futur premier ministre tunisien, se rend à Rabat et Alger, où il confère avec les principaux partis politiques des deux pays. Il va jouer un rôle important dans le projet de mise sur pied de l'UMA.

Cependant, ce n'est qu'en juin 1988, lors de la rencontre des chefs d'Etat des cinq pays du Maghreb à Zeralda en Algérie, que le projet d'union a été initié suite à une amélioration des relations bilatérales, d'une part entre l'Algérie et le Maroc, d'autre part entre la Libye et la Tunisie.

Le 17 février 1989, la déclaration de l'Unité du Maghreb arabe a été signée par les cinq chefs d'Etat à Marrakech.

L'unité recherchée s'inscrit dans un contexte global caractérisé par la «conjonction de plusieurs défis auxquels sont confrontés les pays maghrébins ». Ces défis sont nettement définis dans la déclaration de Marrakech:

« Les transformations qui s'opèrent, de même que les connexions et les complémentarités qui s'effectuent d'une façon générale au plan international et les défis qu'affrontent en particulier nos états et nos peuples dans des domaines politique, économique, culturel et social... etc. ».

En réalité la création de l'U.M.A est due à plusieurs facteurs dont deux principaux.

Extra-maghrébins :

- L'élargissement de la C.E.E. du 1^o janvier 1993, scellant l'achèvement du grand marché européen.

- L'adhésion de l'Espagne et du Portugal à l'Union européenne, ce qui va entraîner au Maghreb un contre-coup sérieux ; par la diminution considérable de ses exportations d'agrumes, d'huile d'olive et de primeurs, l'Union européenne devenant très largement autosuffisante en ce domaine.

- Les nouvelles normes européennes, relatives à la protection de l'environnement et aux procédés de fabrication.(deux pays, le Maroc et la Tunisie, seront particulièrement touchés par cet élargissement.. Ils vont chercher à compenser cette perte en se tournant vers le marché maghrébin pour écouler leurs marchandises ,principalement, agricoles).

Intra-maghrébins dont les principaux sont :

_ La dette extérieure qui a atteint 53 milliards de dollars, obligeant certains pays du Maghreb à entreprendre une politique de redressement économique dont l'incidence sociale sera très lourde de conséquence.

- La chute du cours de pétrole des phosphates et du fer, rajouté à l'augmentation du taux de chômage.

- L'amélioration des relations intra-maghrébines, entre la Libye et la Tunisie, entre le Maroc et l'Algérie suite à une médiation saoudienne.

- Enfin les changements survenus dans le monde suite à l'éclatement de l'URSS, mettant fin à la bipolarité du monde.

Donc, le Maghreb devrait adopter une nouvelle stratégie pour faire face à ces nouvelles mutations politiques et économiques pour défendre ses intérêts.

L'U.M.A, se veut un « ensemble complémentaire aux volontés conjuguées, coopérant avec les groupements régionaux similaires, et bloc solidaire en vue de contribuer à l'enrichissement du dialogue international (...), et œuvrer avec la communauté internationale en vue d'instaurer un ordre mondial où prévalent la justice, la dignité, la liberté, et les droits de l'homme... ».

B2.1- OBJECTIFS DE L'U.M.A

- Renforcer les liens de fraternité qui unissent les peuples et états membres.

- Réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui la composent et assurer la défense de leurs droits.

- Contribuer à la préservation de la paix fondée sur la justice.

- Poursuivre une politique commune dans différents domaines.

- Œuvrer progressivement à réaliser entre les Etats la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux.

(*La nécessité d'une conjugaison des efforts et d'une coordination totale des politiques et des options économiques et sociales des Etats membres, et préconise de progresser dans ce sens : par étapes sûres et pondérées par une planification rationnelle*).

Aujourd'hui où en est le Maghreb par rapport à ces déclarations ?

Au niveau international, il est dans un splendide isolement. Il observe en spectateur. Il n'est pas écouté, il n'influence plus le cours des affaires internationales.

L'histoire du siècle qui s'achève s'accélère. L'apartheid a disparu de l'Afrique du Sud, le rideau de fer est tombé, les forces du marché se libèrent, la démocratie gagne du terrain. L'immense bouleversement en cours transforme la géopolitique et la géostratégie mondiale. Acteurs et enjeux nouveaux surgissent. L'émergence ces dernières années, de zones de libre-échange constitue une réponse aux défis de globalisation économique et de la concurrence internationale.

S'agissant de l'Union européenne dont le Maghreb constitue presque sa frontière naturelle sud, cette organisation progresse vers son unité politique et économique. Elle affirme sa puissance technologique, économique et financière. Des pans entiers de souveraineté sont abandonnés en faveur des structures communes : la sécurité intérieure, la justice, la monnaie et bientôt la défense. Face à cet espace qui se structure sous nos yeux, le spectacle du Maghreb est incompréhensible. La Libye se tourne vers l'Afrique noire en quête d'une unité avec certains pays de ce continent , l'Algérie met les bâtons dans les roues du Maroc dans l'affaire du Sahara.

Ainsi, les relations entre les différents pays du Maghreb ne sont malheureusement dénués, ni de nuages, ni d'ambiguïtés, alors que l'avenir de l'Europe semble balisé et prévisible.

Par ailleurs, l'opinion publique au Maghreb a toujours souhaité profondément la réussite de ce processus d'union. Pour elle, les traits communs aux peuples de cette région sont très largement suffisants pour réaliser le succès d'une telle entreprise. En outre les conditions économiques rendaient nécessaire la construction du Maghreb surtout dans un contexte de crise économique internationale.

La politique du Maroc a toujours intégré cette constante dans ses actions et ses relations. Ainsi, en 1844 le soutien que le Maroc a apporté au nationaliste algérien l'Emir Abd El Kader, déboucha sur un affrontement armé avec les forces françaises à Isly. Cette solidarité est restée permanente et mutuelle sous le protectorat. L'exil de Mohammed V a donné lieu à une réprobation populaire, exprimée par des manifestations violentes en Algérie et en Tunisie. L'assassinat du syndicaliste tunisien Farhat Hachad en 1954, donna lieu à des événements similaires en Algérie et au Maroc.

B3- Le Maroc et L'Algérie

Après leur indépendance, le Maroc et la Tunisie continuèrent à soutenir ouvertement le mouvement de libération algérien. Ce soutien était politique et matériel, (en asile aux combattants algériens, et fourniture d'armement et de munitions). En 1958, sur initiative du prince héritier du Maroc Moulay Hassan,

les trois principaux partis nationalistes se réunissent à Tanger et tiennent une conférence. Une conférence dans laquelle les trois partis s'engageaient à œuvrer pour l'unité du Maghreb arabe, dès l'indépendance de l'Algérie.

Fidèle à ses principes qui consistaient à aider son voisin et ayant foi dans le futur maghrébin, le Maroc a fait de la question algérienne une affaire nationale. En effet, pour avoir la neutralité du Maroc dans l'affaire algérienne et arrêter son aide aux nationalistes du front de libération national (FLN), la France a proposé au Maroc de délimiter ses frontières en échange de cesser toute aide à l'Algérie. Le Maroc par le biais de son roi Mohammed V, a refusé toute discussion sur les frontières marocaines avant l'indépendance de l'Algérie. Il considérait que c'était une question qui devrait se régler entre frères et qu'accepter la proposition française, se résumerait à poignarder dans le dos le peuple frère algérien et ainsi à légitimer l'occupation française. Cette décision sera à l'origine de tous les problèmes territoriaux que va connaître le Maroc par la suite. D'ailleurs, dès que les Algériens eurent obtenu leur indépendance, ils déclarèrent la guerre au Maroc. En effet, après l'indépendance de l'Algérie, le Maroc lui a demandé comme convenu entre les deux pays, de revoir le tracé des frontières.

Considérant que les territoires revendiqués étaient libérés par l'Algérie et en se référant à la charte de l'organisation de l'unité africaine qui défend le principe de l'intangibilité des frontières coloniales, l'Algérie avait refusé la demande du Maroc sans tenir compte de la position qu'avait pris le Maroc par le passé en refusant de traiter avec la France. Cette attitude avait conduit les deux pays frères à faire la guerre (guerre des sables en 1963). Les forces armées royales l'avaient gagnée, mais dans le but de faire de la région une aire de stabilité et de coopération conduisant à l'unité maghrébine, le Maroc avait accepté de céder les territoires récupérés contre une exploitation commune des minerais souterrains (gisement de fer).

Après cet incident, les relations entre les deux pays ont connu une amélioration momentanée jusqu'en 1975 où la question du Sahara occidental va les détériorer une seconde fois. Mais cette question vue son importance géopolitique sera traitée dans un chapitre à part.

B4- Le Maroc et la Tunisie

Les relations du Maroc avec les autres pays du Maghreb n'avaient pas échappé à des frictions dues particulièrement à l'indépendance de la Mauritanie que le Maroc revendiquait et considérait à l'époque comme territoire marocain. La reconnaissance de ce pays par la Tunisie en 1962 a poussé le Maroc à interrompre momentanément ses relations avec ce pays. Mais cette coupure n'a pas duré longtemps, puisque quelques temps après, les relations ont été rétablies et sont restées très cordiales sans pour autant atteindre les espoirs d'avant l'indépendance, puisque les échanges économiques véritable ciment des relations politiques, sont restés insignifiants

B5- Le Maroc et la Libye

Avec la Libye les relations entre les deux monarchies, étaient très bonnes et les échanges économiques très développés. C'est après le coup d'état effectué par le colonel Kadhafi en 1969 que les relations avec ce pays se sont détériorées. La prise du pouvoir de ce pays par Kadhafi modifia les données géopolitiques

dans la région. Fervent adepte de l'idéologie unioniste et pan arabe, animé d'un zèle exagéré et encouragé par son modèle le leader égyptien Nasser, Kadhafi s'éleva contre tout ce qu'il considéra être un obstacle à l'unité arabe. Pour lui, une monarchie était selon lui un de ces obstacles. Ainsi, il emploiera tous les moyens pour la faire tomber, en finançant des éléments subversifs à l'intérieur et à l'extérieur du pays. En 1975, après la récupération par le Maroc du Sahara occidental, sous l'influence des Algériens, il s'opposera à cette récupération et mettra tout son argent pour financer les besoins en armes et en matériels du Front du Polisario. Mais, malgré cela, il restera fidèle à son principe unioniste, il conclura un traité d'union avec le Maroc en 1984 en créant l'union arabo-africaine. Ce qui mettra fin à son aide au Polisario et changera la situation au Sahara marocain à l'avantage du Maroc.

B6- Le Maroc et la Mauritanie

Avec la Mauritanie, les relations étaient différentes. En effet, la Mauritanie faisait partie intégrante du Maroc jusqu'à la colonisation du Maroc au début du XX^e siècle. En 1962 elle accéda à l'indépendance, malgré l'opposition du Maroc qui, dans l'espoir de la récupérer, garda depuis son indépendance, au sein du gouvernement, un portefeuille de ministre pour le Sahara et la Mauritanie. En 1969, le roi du Maroc profitant de la tenue du premier sommet islamique à Rabat, invita le président mauritanien, reconnaissant ainsi officiellement l'Etat mauritanien, et mettant fin à ses revendications

B7- Le Sahara et son enjeu géopolitique dans le cadre régional

Le Sahara a toujours occupé une place privilégiée, et souvent déterminante dans l'histoire du Maroc. Ainsi, les fondateurs des dynasties au Maroc étaient souvent directement issus de l'une des tribus du Sahara occidental comme cela a été démontré dans le paragraphe consacré à l'histoire.

Aujourd'hui cette question relève autant de la géopolitique externe que de la géopolitique interne, puisqu'il ne s'agit pas seulement des frontières de l'Etat et de ses relations avec les Etats voisins, mais au fond, du territoire de la nation et de l'idée que la quasi-totalité des marocains se font de la nation marocaine et de ses rapports avec d'autres pays arabes.

Ainsi au niveau interne, l'exercice de la souveraineté par l'Etat marocain au cours de son histoire est caractérisé par un certain nombre de spécificités dues à la structure de cet état. Cette particularité a été reconnue par la Cour Internationale de Justice (C.I.J). Le pouvoir central est exercé par le sultan (commandeur des croyants). A ce titre, il est le chef religieux de la communauté des croyants dont il assure en même temps le gouvernement temporel. L'acceptation de la personne du Sultan par la communauté des croyants s'effectue par la « Beya » ou l'allégeance. L'acte d'allégeance engage ceux qui l'effectuent à une obéissance définitive et perpétuelle dès lors que le Sultan reste fidèle aux préceptes du Coran, obéissance qui, traduite en actes temporels, procède des rapports traditionnels liant un Etat à ses ressortissants. Le Sultan, représentant de l'autorité suprême sur le plan spirituel et politique, a, entre autres, la charge de la défense des populations et assure les relations avec les puissances étrangères. Par conséquent, l'acte d'allégeance est synonyme de souveraineté. C'est d'ailleurs ce

que confirme le juge AMMOUN de la C.I.J, dans son opinion sur l'avis de la C.I.J relatif au Sahara ; (...Aussi l'allégeance au Sultan ou souverain, équivalait-elle à l'allégeance à l'Etat. Et c'est reconnaître en conséquence que les liens juridiques du Maroc avec le Sahara occidental reconnus par la Cour se traduisent par des liens politique, voire des liens de souveraineté).

En ce qui concerne le Sahara, l'exercice de cette souveraineté apparaît à plusieurs niveaux, concernant aussi bien la nomination de responsables locaux (gouverneurs, juges et chefs militaires) que la définition de la mission qui leur est impartie.

Au niveau international, la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental a été consacrée par des dispositions expresses de multiples conventions par l'Empire Chérifien avec des Etats étrangers.

L'analyse de certaines conventions diplomatiques démontre que les puissances étrangères ont eu recours en permanence au Sultan pour protéger les activités de leurs nationaux au Sahara occidental. Il s'agit de traités conclus respectivement avec l'Espagne en 1861, avec les Etats-Unis d'Amérique en 1786 et 1836 et avec la Grande Bretagne en 1856. D'autres instruments reconnaissent expressément la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental. C'est notamment, le cas du traité anglo-marocain du 13 mars 1895 dont l'article 1^{er} dispose que : « ...Aucune puissance ne pourra émettre des prétentions sur les territoires allant de l'Oued Draa au Cap Bojador et appelés Tarfaya parce que ces territoires appartiennent au Maroc ».

Par ailleurs, la souveraineté du Maroc sur le Rio de Oro était reconnue au niveau international comme en témoigne la lettre de l'ambassadeur de France à Tanger, en date du 10 novembre 1898. Selon cette correspondance : « La presse espagnole mène grand bruit autour de nouvelles récemment reçues de Rio de Oro et d'après lesquelles un nombre considérable de marocains quatre ou cinq mille s'approcheraient avec une attitude agressive de la dite factorie » ».

Cette question du Sahara occidental a pour objet le territoire de ce qui avait été jusqu'en 1975 une colonie espagnole, dénommée Sahara espagnol. La libération de la majeure partie de ce territoire par l'armée marocaine en 1975 et sa totalité en 1979 entraîna une grave crise entre le Maroc et l'Algérie. Cette dernière, arguant le respect des frontières coloniales selon le principe de l'O.U.A a poussé, avec la Libye, l'organisation africaine à reconnaître en 1982 une république fantôme sahraoui dont le soi-disant gouvernement et une petite partie de la population se sont installés à Tindouf dans le territoire algérien. Cette reconnaissance provoqua la paralysie de l'organisation africaine, en raison du boycott pratiqué par plusieurs pays de l'Afrique noire et le retrait du Maroc. C'est qu'il s'agit d'un problème de droit international très compliqué. De surcroît, ses effets clandestins se propagent dans nombre de pays situés sur la bordure méridionale du Sahara, depuis la Mauritanie jusqu'au Soudan et même dans le nord du Nigeria : des volontaires y sont recrutés moyennant finance dans les populations nomades pour combattre un certain temps pour le gouvernement sahraoui. A leur retour, ces hommes mettent à profit leurs nouvelles compétences guerrières dans diverses entreprises géopolitiques ou dans le brigandage voire la participation à des guerres civiles africaines.

Cette affaire du Sahara occidental, qui faillit à plusieurs reprises déclencher une guerre ouverte entre le Maroc et l'Algérie elle n'est toujours pas réglée sur le plan international, malgré la résolution des Nations Unies qui ont voté un plan de paix consistant en un vote d'autodétermination jusqu'à présent non encore appliqué. Cette affaire a fait apparaître la solidité d'un Etat marocain que l'on avait pu croire beaucoup plus fragile ainsi que la très forte adhésion de la nation marocaine, et cela en dépit de la charge considérable qu'entraînent les opérations militaires menées par l'Etat sur ses nouvelles frontières sahariennes (deux fois plus longues que les précédentes) pour repousser les raids sahraouis. Dans la politique intérieure marocaine, le Sahara revêt une importance considérable, même pour l'opposition qui est, à propos du Sahara, devenue véritablement « plus royaliste que le roi » puisqu'elle s'est opposée à plusieurs reprises à ce que le souverain se conformât aux résolutions des Nations Unies.

L'affaire du Sahara est devenue suffisamment grave pour que la population marocaine, dans sa quasi-totalité, envisage le risque d'une guerre avec l'Algérie, c'est à dire avec la nation voisine qui est non seulement de même langue, de religion identique et de culture semblable, mais aussi la nation avec laquelle le Maroc réalisera sans doute, tôt ou tard, ce projet géopolitique très ancien qu'est l'unité du Maghreb.

L'affaire du Sahara n'a commencé à se poser, sur le plan régional, que durant les années 60 juste après l'indépendance de l'Algérie, qui a des intérêts propres que nous détaillerons par la suite. Officiellement, elle ne concerne que très indirectement l'Algérie, puisque celle-ci ne revendique pas le territoire contesté pour elle-même mais pour une nation sahraouie dont l'existence est discutée. Il s'agit donc d'une affaire géopolitique particulièrement complexe dont les bases juridiques récentes (celles historiques ont été démontré) sont les suivantes :

- Par la déclaration commune du 7 avril 1956 qui stipule que l'Espagne devrait mettre fin à sa présence dans la partie Nord du royaume du Maroc. Cette déclaration mentionne en particulier, en son paragraphe 2, que l'Espagne « réaffirme sa volonté de respecter l'unité territoriale de l'empire que garantissent les traités internationaux ». En fait, la colonisation espagnole devait se poursuivre dans plusieurs parties du territoire marocain qui ne seront rétrocédées que par étapes : Tarfaya (1958), Ifni (1969) et Sahara Occidental (1975). Les présides du nord (Ceuta et Melilla) sont toujours l'objet de contentieux territoriaux maroco-espagnols.

- S'agissant du Sahara, la demande marocaine de rétrocession a été permanente, depuis 1956.

- Parmi les manifestations de la volonté du Maroc de récupérer ses provinces du sud dès le lendemain de son indépendance, on retiendra le discours fait par le feu sa majesté Mohamed V en 1958. S'adressant aux marocains du Sahara, il leur avait rappelé la perpétuelle allégeance que leurs ancêtres avaient présentée à Moulay Hassan I^{er} et leur avait promis une mobilisation totale et permanente du Maroc jusqu'à la réintégration de tout le Sahara.

- Dans le même sens, dès son intronisation, Hassan II avait réitéré cette position. Ainsi, lors de la première conférence au Sommet des non-alignés (Belgrade, septembre 1961), il avait déclaré : « ... Cette atteinte à l'intégralité territoriale de

pays indépendants et membres des Nations Unies crée un climat d'irritation et de provocation et constitue de la part des pays colonialistes une menace permanente pour la sécurité et la paix. Au Maroc, par exemple, l'Espagne continue d'occuper des régions entières au sud de notre territoire : Saquia El Hamra, Ifni et Rio de Oro... »

- Au moment de son adhésion à la Charte de l'O.U.A., en 1963 le Maroc a réaffirmé sa position en formulant des réserves dans les termes suivants : « *S'agissant de la réalisation de la souveraineté et de l'intégralité territoriale du Maroc dans le cadre de ses frontières authentiques, il est important que l'on sache que cette signature de la charte de l'O.U.A., ne saurait aucunement être interprétée comme une reconnaissance explicite ou implicite des faits accomplis jusqu'ici, refusés comme tels par le Maroc, ni comme une renonciation à la poursuite de la réalisation de nos droits par les moyens légitimes à notre disposition* ».

- Dans cette affaire, conformément à sa pratique, le Maroc a toujours cherché à aboutir à un règlement pacifique du différend en demandant à l'Espagne d'engager des négociations appropriées, et en saisissant les différentes organisations internationales de ce dossier. Répondant à cet appel, l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 2072 (XX) du 16 décembre 1965, devait demander à l'Espagne en tant que puissance administrative « *de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour la libération de la domination coloniale des territoires d'Ifni et du Sahara occidental et d'engager à cette fin des négociations sur les problèmes relatifs à la souveraineté que posent ces deux territoires* ». Il faut relever ici le fait pour l'Assemblée générale de lier les deux questions concernant l'intégrité territoriale du Maroc, aussi il ne faut pas oublier la résolution des Nations Unies, 1514, adoptée par l'ONU et qui statuait dans son paragraphe six que : « toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la charte des Nations Unies ».

Les manœuvres dilatoires de l'Espagne allaient conduire l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'instigation du Maroc, à demander un avis consultatif à la C.I.J, Cour Internationale de Justice (résolution 3292 (XXIX) du 13/12/1974) sur la situation juridique du territoire à la veille de la colonisation espagnole, et en particulier ses liens juridiques avec le Maroc et la Mauritanie.

Les questions étaient les suivantes :

1^{er} - Le Sahara Occidental (Rio de Oro et Saquia El Hamra) était-il, au moment de la colonisation par l'Espagne, un territoire sans maître (Terra Nullius) ?

Si la réponse à la première question est négative :

2^{er} - Quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le royaume du Maroc et la Mauritanie ?

Répondant par la négative à la première question, la C.I.J a reconnu, des liens d'allégeance entre le Sultan du Maroc et les tribus du Sahara Occidental. Cela attestait de la justesse des thèses juridiques marocaines et rendait nécessaire l'ouverture des négociations avec l'Espagne pour mettre fin à la situation coloniale de ce territoire. C'est dans ce sens que le Conseil de sécurité allait rappeler, sa résolution 377 du 22 octobre 1975, que les « parties concernées »

pouvaient engager des négociations pour régler pacifiquement ce différend, sur la base de l'article 33 de la charte des nations Unies. En l'occurrence, les parties concernées sont, la Mauritanie et l'Espagne. Il y a lieu de relever le fait que le « Polisario » était ignoré aussi bien dans les résolutions de l'O.N.U., que dans les déclarations officielles des autorités algériennes. De ce fait, l'Algérie déclarait n'avoir aucune prétention directe sur le Sahara occidental. Bien plus, le président Boumediene laissait entendre qu'il encourageait et approuvait le partage du territoire entre le Maroc et la Mauritanie.

En effet, en octobre 1974, lors du sommet de la ligue des Etats arabes, il avait déclaré devant les Chefs d'Etat que : « *Le problème intéresse dorénavant la Mauritanie et le Maroc. Je dis que je suis d'accord et qu'il n'y a aucun problème...* »

De nombreuses réunions ont eu lieu à Nouadhibou (en Mauritanie), à Rabat et à Agadir juste après l'accord algéro-marocain...Et le Président algérien disait : « *J'ai assisté à une réunion avec sa Majesté le Roi et le Président mauritanien au cours de laquelle ils ont convenu de trouver une formule pour résoudre ce problème après sa libération, formule qui prévoit la part qui revient à la Mauritanie et la part qui revient au Maroc. J'étais donc présent et j'ai donné mon aval de tout cœur et sans arrière-pensée..* » Archives de la ligue des Etats arabes (voir dans ce sens, le journal le Monde du 9 avril 1980).

Après ces déclarations, on peut se demander quels sont les intérêts de l'Algérie après s'être engagée par la voix de son Président à se désintéresser du problème voire aider les marocains et les mauritaniens à récupérer leurs territoires. Les raisons peuvent être les suivantes :

_D'ordre géopolitique et géographique d'abord : « *Le problème du Sahara nous concerne, déclarait le Président Boumédiène dans son interview à L'Humanité fin novembre 1975, parce que l'évolution de la situation géographique de la région ne peut nous laisser indifférents... La politique que nous avons suivie a été une politique d'équilibre de notre région qui tient compte de tous les intérêts. Nous avons réussi à établir cet équilibre... Il ne faut pas jouer avec* ». Le but primordial des dirigeants algériens, en recourant à cette politique d'équilibre régional, poursuivie par les puissances européennes au XIXe siècle, est de maintenir un statu quo régional éminemment favorable à l'Algérie.

- Le deuxième argument est d'ordre politique : Alger précise que la politique menée par Rabat entre dans une stratégie impérialiste concertée visant à déstabiliser le régime algérien et à poignarder dans le dos la révolution algérienne.

- Troisième argument et qui est convaincant puisqu'il est d'ordre géopolitique. Les Algériens voulaient en effet « prendre une revanche sur l'histoire » en faisant de l'Algérie la grande puissance maghrébine qu'elle n'avait jamais été. Eux qui avaient construit patiemment depuis des années un nouvel ordre maghrébin donnant un rôle prépondérant à l'Algérie sur le plan régional, ne pouvaient accepter que le Maroc retrouve son prolongement saharien et batte en brèche sa position de puissance à l'échelle du Maghreb, alors et surtout que l'Algérie était dans une période euphorique économiquement (avec l'augmentation des revenus pétroliers) et triomphante diplomatiquement.

Diverses raisons inavouées par les dirigeants algériens confirment cette orientation :

- L'Algérie a toujours en mémoire la guerre du sable de 1963. Le Maroc qui revendiquait Tindouf avait tenté de récupérer cette région par la force des armes. Les accords de 1972 qui avaient résolu définitivement ce conflit ne furent pas ratifiés par le Maroc et le problème des frontières méridionales du Maroc avec l'Algérie demeurait en suspens. L'Algérie, en soutenant le front Polisario, cherchait à faire pression sur le Maroc pour l'amener à abandonner définitivement ses revendications sur la région de Tindouf. D'ailleurs la création d'un Etat sahraoui mettrait fin aux revendications marocaines : la région de Tindouf se trouverait en face du Sahara indépendant.

- L'Algérie cherchait à faire du Sahara (indépendant) une réserve minière pour son industrie en pleine expansion et une voie d'accès sur l'Atlantique pour son gisement de fer de Ghar Jbilat. A défaut d'indépendance de ce territoire, les dirigeants algériens pensaient bénéficier des richesses sahariennes dans le cadre d'une coopération maghrébine tripartite.

- L'Algérie dont le territoire s'étalait au cœur de l'Afrique avait besoin d'une deuxième façade maritime sur l'Atlantique pour neutraliser la supériorité marocaine en ce domaine et s'imposer réellement comme la grande puissance régionale et même africaine.

En effet, le gouvernement algérien fondait, pour réaliser ses aspirations tous ses espoirs sur le Front Polisario. Pourtant il ne prit aucune part dans sa création le 10 mai 1973, il l'avait boudé et même pourchassé à ses débuts en raison du soutien que lui apportait le président libyen Kadhafi et du risque de contagion qu'il pouvait susciter dans le sud algérien. Dès la fin de 1974, il devenait son parrain en l'armant et en le poussant sur la scène internationale. Plus que ça, pour entretenir davantage la tension dans la région, le gouvernement algérien procéda également à des expulsions massives de marocains dans des conditions inhumaines dès la fin décembre 1975.

Parallèlement à cette mesure, il concentra ses troupes à la frontière algéro-marocaine pour maintenir la région sous tension. Enfin, il infiltra son armée au Sahara occidental en vue d'appuyer les éléments du Polisario qui perdit du terrain devant la pacification de tout le territoire par les armées marocaines. Cette mesure ne tarda pas à avoir des conséquences graves : le risque d'une confrontation directe entre les deux armées, par deux fois à Amgala (région frontalière maroco-algérienne) le 29 janvier et 15 février 1976.

L'Algérie a fait la guerre au Maroc par Polisario interposé. Il y a lieu de poser la question : si le Maroc l'avait entraîné en guerre pendant les deux occasions précitées, afin de situer le problème du Sahara entre les deux pays et lui faire ressentir son poids, par les pertes humaines et les dépenses d'argent, est ce qu'elle aurait tenue jusqu'à aujourd'hui ?

Le Maroc et l'Algérie représentent un vaste marché de près de 60 millions de consommateurs. Il s'agit aussi de deux économies complémentaires, le Maroc disposant d'inépuisables réserves de phosphates et l'Algérie d'importants gisements de pétrole et de gaz naturel. Il s'agit d'un ensemble pour les échanges commerciaux : le Maroc est à cet égard un marché potentiel pour l'Algérie, de même que l'Algérie est un débouché naturel pour l'agriculture marocaine. Sur le plan énergétique, la coopération entre les deux pays s'impose d'elle-même car le gazoduc Algérie Europe passe par le Maroc qui a des besoins énergétiques

grandissants, tandis que le gaz algérien intéresse de plus en plus l'Europe. Il y a donc toute une base étendue et très solide pour développer la coopération bilatérale et en faire bénéficier les autres pays maghrébins. Le Maghreb, ce vaste ensemble avec qui le monde devra compter, ne sera valable que si l'axe Maroc Algérie qui en constitue l'épine dorsale, est solidement établi. Cet axe est d'ailleurs la garantie de l'irréversibilité de l'édification du grand Maghreb.

Le Maroc veut retrouver ses racines et sa mémoire. Il refuse de perdre le Sahara occidental alors qu'il a déjà perdu la Mauritanie qu'il avait revendiquée des années durant. Et si l'Algérie et la Libye ont eu leur part du désert, pourquoi pas le Maroc aussi. Ne s'était-il pas opposé, et avec énergie, aux tentatives de démembrement de l'Algérie lorsque le gouvernement du général de Gaulle avait envisagé de l'amputer du Sahara ? N'avait-il pas non plus abandonné ses revendications sur les confins sahariens aux frontières algéro-marocaines ? En échange de quoi les dirigeants marocains attendent de l'Algérie, soutien et encouragement

C- LE MAGHREB ET L'INTEGRITE TERRITORIALE DU MAROC

Le Maroc, rappelons le, était aux côtés de l'Algérie dans son combat pour l'indépendance et l'unité de son territoire et pour l'intégration de l'ensemble du Sahara central à la mère patrie et a reconnu, plus tard, les frontières algériennes telles qu'elles ont été héritées de la période coloniale. Il est aujourd'hui de son intérêt et de l'intérêt du Maghreb entier, que l'Algérie reconnaisse la marocanité du Sahara autrefois sous domination espagnole. Un Maghreb uni ne peut s'édifier par la parcellisation des entités nationales qui le composent. Bien au contraire, la parcellisation est source de fragilisation pour tous, entités nationales et Maghreb dans son ensemble. Lutter contre la parcellisation des pays maghrébins, contre les projets séparatistes, constitue une contribution préalable à la construction du Maghreb.

Plus généralement, il convient de remarquer la pertinence du lien intime qui rattache chacune des zones sahariennes aux différents pays maghrébins : le Sahara central à l'Algérie, le Sahara oriental à la Tunisie et à la Libye, le Sahara occidental au Maroc, et le Sahara méridional à la Mauritanie. Toute tentative de séparation de ces zones de leurs noyaux centraux respectifs pourrait engendrer des phénomènes de perturbations organiques et conduire à l'échec. Ces noyaux centraux se concentrent autour des zones les plus peuplées et les plus urbanisées le long des deux côtes méditerranéenne (Libye, Tunisie, Algérie) et atlantique (Maroc, Mauritanie). Hier comme aujourd'hui, les déterminismes historiques, géographiques, géopolitique et humains montrent que les régions sahariennes n'auront aucune viabilité si on les isole de ces centres. Leurs ressources ne peuvent être exploitées sans l'intervention des noyaux centraux du Maghreb. La faiblesse de leur densité démographique leur interdit d'assurer leur propre défense. L'adhésion des régions sahariennes aux différentes entités nationales maghrébines leur donne l'occasion de participer à un développement économique et social et de faire du grand Sahara un élément vecteur du projet maghrébin.

Il est de l'intérêt du Maroc et de l'Algérie de se reconnaître mutuellement et de s'accepter réciproquement pour qu'ils puissent constituer, ensemble, ce vecteur nécessaire à la construction maghrébine. Si cette dernière a besoin du génie

tunisien, si la Libye et la Mauritanie représentent les attaches de solidarités avec le Mashrek et l'Afrique, sans la présence solidaire de l'Algérie et du Maroc, le Maghreb n'avancera pas. Seul le rapprochement de ces deux pays permettra à l'ensemble maghrébin de prendre en charge les problèmes qui perturbent sa stabilité.

Jusqu'à présent le problème de Sahara n'est pas résolu, le Maroc l'a sécurisé provisoirement par la construction des murs de protection le long des frontières avec l'Algérie, empêchant toute attaque surprise du Polisario, mais il reste comme une bombe à retardement, susceptible d'éclater à n'importe quel moment et de déstabiliser la région qui a du mal à trouver son chemin vers le progrès et la paix. Et tant que ce problème ne sera pas résolu, la question du Sahara restera, la donnée géopolitique majeure du Maroc.

D- LE MAROC ET L'AFRIQUE

Le Maroc regarde vers l'ouest. Mais aujourd'hui alors que le pays a récupéré une partie de ses provinces sahariennes et le littoral correspondant (2500 km de façade atlantique) c'est également vers le sud, vers l'Afrique noire, qu'il est tourné. Il ne s'agit pas d'ailleurs d'une nouveauté car, dans le passé, les frontières du royaume dépassaient très largement celles qui lui furent léguées par la colonisation.

Comme disait feu le roi du Maroc Hassan II : « *le Maroc est un arbre dont les racines sont en Afrique et les branches se développent en Europe* ». Cette comparaison image bien la vocation historique du Maroc et son appartenance à plusieurs ensembles, arabe, islamique et africain tout en aspirant à un développement et à un progrès européen. Le Maroc, a en effet, toujours été un pont entre le monde méditerranéen et l'Afrique noire. Il a permis que se nouent des contacts avec l'Afrique subsaharienne dont il écoulait les productions en échange des articles de son artisanat et de ses productions agricoles. Les premières relations entre le Maroc et l'Afrique Noire datent du tout début de l'islamisation (voir le paragraphe consacré à ce chapitre).

Quand les partages coloniaux amputèrent le royaume de son «sud », c'est une partie de ses assises nationales qu'ils coupèrent puisque cinq de ses dynasties sont sorties du creuset saharien ou pré-saharien.

Conscient de sa vocation africaine, et du rôle qu'il est appelé à jouer au niveau du continent, le Maroc a porté dès son indépendance un intérêt particulier à l'Afrique. Avant la naissance de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), le roi du Maroc Mohammed V avait réuni 1961 un sommet à Casablanca. C'était le premier sommet africain auquel avaient participé les Présidents de l'Égypte, du Mali, de la Guinée ainsi que le Chef du gouvernement provisoire algérien (ce dernier a tenu des propos favorables à l'intégrité territoriale du Maroc devant l'ensemble des Présidents présents). Par la suite, il porta une aide inconditionnelle et considérable aux mouvements de libération des pays encore colonisés.

Cette aide couvrait beaucoup de domaines, politique, devant les instances internationales, matériel par un soutien logistique adéquat, militaire en fournissant les armes, et en entraînant les hommes. Parmi les mouvements qui ont bénéficié de cette aide on peut citer tout ce que connaît le continent africain comme mouvements de libération :

Le FLN algérien

Le FRELIMO du Mozambique

l'A.N.C. de l'Afrique du Sud

Le SWAPO du Zimbabwe

L'UNITA et le MPLA de l'Angola, ainsi que d'autres mouvements.

Sur le plan économique, il porta toute l'aide qu'il pouvait aux pays du continent (aide alimentaire et crédit phosphates).

En ce qui concerne les interventions militaires, Le Maroc s'est toujours efforcé de répondre à l'appel de ses amis, conformément à ses principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, de solidarité et de respect de la légalité. Depuis son indépendance, il est intervenu trois fois au Zaïre, en 1960, en 1977, et en 1978 aux côtés d'autres pays amis. Il participa également à l'opération « Restore Hope » en Somalie.

Après 1976, la position de certains pays africains conduisit le Maroc à réviser sa politique africaine. En effet sous la pression de l'Algérie et de la Libye, de nombreux pays reconnurent la République sahraoui. Cette reconnaissance débouchera sur l'admission de la dite République comme membre à part entière au sein de l'O.U.A. Ce qui obligera le Maroc à se retirer de cette organisation, jugeant qu'elle n'a pas, par cette reconnaissance, respecté sa charte qui arrêtaient qu'un Etat ne peut être membre et reconnu comme tel, que s'il dispose d'une terre et reconnue internationalement. Par ce retrait et contrairement à ce qu'attendaient ses adversaires, le Maroc ne fut guère isolé, ses relations bilatérales continuèrent avec les Etats africains et évoluèrent positivement. Par contre, l'OUA se trouva déséquilibrée et désorganisée. Actuellement, le Maroc continue à développer ses relations avec les pays africains sans pour autant rester membre de l'OUA. Il continue à défendre les intérêts de l'Afrique, comme par le passé, par le biais des sommets franco-africains, auxquels il participe régulièrement.

A titre d'exemple, de sa défense de l'Afrique et des pays africains a pu être remarquée lors du sommet franco-africain qui s'est déroulé à La Baule en 1990 où le président François Mitterrand déclarait *que l'aide française sera plus tiède pour les régimes autoritaires, enthousiaste envers ceux qui s'ouvriront à la démocratie.* En d'autres termes, la France conditionne son aide aux africains par l'instauration dans leurs pays de la démocratie. C'était le Maroc par le biais de son souverain qui lui a répondu prenant la défense de l'Afrique en ces termes :

« ...Au lendemain de 1960, conformément à la politique menée par feu le Général de Gaulle, la plupart des pays africains sous domination française au sud du Sahara se sont trouvés indépendants. Et dès qu'ils furent indépendants, avec la plus grande bonne foi, en toute responsabilité et en toute souveraineté, chacun de ces pays a cru devoir et pouvoir choisir le régime qui lui convenait. Les uns ont cru et pensé, par vertu, que le système socialiste était celui qui leur convenait le plus, d'autres ont pensé qu'il valait mieux calquer sur le schéma occidental et que là, ils trouveraient leur destinée. D'autres enfin ont taché de faire la synthèse entre l'un et l'autre de ces régimes et ont mené leurs affaires tant bien que mal. Hélas la situation est grave pour l'Afrique aujourd'hui.

Et je voudrais démontrer que si cette situation est grave pour l'Afrique, on ne doit pas en faire supporter toutes les raisons par l'Afrique. Il va être très difficile pour les pays socialistes de l'Europe de l'Est, malgré les moyens dont ils disposent, d'exécuter les 180 degrés pour vivre dans le cadre d'une nouvelle

société socio-économique. Que dire des pays africains qui sont en voie de développement et qui se trouvent dans l'obligation, pour ne pas être isolés, de faire ces 180 degrés afin de se mettre au diapason de la communauté internationale. Alors là, je pense que nous devons durant cette conférence, et je sais que je trouverai auprès du Président de la République française auquel j'aurai le privilège de passer la Présidence de cette conférence, je sais que nous trouverons auprès de lui, non seulement le Chef de l'Etat généreux que nous connaissons, mais je sais aussi que si nous lui demandons de transmettre un message, nous ne pourrions trouver meilleur messager. Alors, il faut donc que nous aidions nos pays africains qui devront faire ces 180 degrés. Je pense que là les problèmes restent une question de cadre et de moyens matériels. Je dirai au Président que dans ce domaine son pays et les pays européens, se doivent reconsidérer leur coopération Nord-Sud. Cette coopération ne sera ni financière ni économique, elle devra être en réalité un nursing pour aider ces jeunes démocraties à s'épanouir sans leur mettre le couteau sur la gorge, sans vouloir passer d'une façon brutale du parti unique au multipartisme. Comment exiger de nous africains en deux ans de digérer le problème du multipartisme ? Les républiques de l'Europe de l'Ouest ont connu bien des turbulences, et cela durant des siècles...La France elle-même a compris qu'il faut de temps en temps remettre en cause, non pas l'esprit, mais l'imbrication des différents rouages qui sont ceux d'une république. La plupart des pays africains avaient le parti unique depuis plus de trente ans, donc il ne faut pas considérer que tout leur mal vient du parti unique. C'est fort possible, mais pas tout leur mal. Alors la coopération Nord-Sud que nous demandons maintenant nous la demandons pour que les mutations se fassent sans heurt, pour que les organisations politiques et syndicales de chaque pays africain puissent vraiment connaître les règles du jeu, les apprendre, les mettre en application, en harmonie avec leurs cadres car une démocratie c'est avant tous des cadres.....Donc je profite de cette occasion pour appeler les pays de l'Europe de l'Ouest à être non pas indulgents, mais à être plus attentifs à ce qui se passe, à être plus tolérants car la civilisation d'un homme ou d'un pays elle se mesure à l'étalon de la cohabitation et de la non-intransigeance, qu'elle soit politique ou religieuse....Le problème africain numéro un n'est pas actuellement le problème économique-financier, car les pays ne meurent jamais de pauvreté, mais, c'est de honte que certains pays meurent. Alors il ne faudrait pas qu'on couvre systématiquement les pays africains du voile de la honte. Ils ne le méritent pas, ils n'ont pas à avoir honte, par contre eux ont à apprendre.....

Considérant ces efforts du Maroc dans la défense de l'Afrique, plusieurs pays africains ont commencé à revenir sur leur reconnaissance de la République sahraouie, et le retour du Maroc au sein de l'OUA est de plus en plus envisageable, car indispensable pour le crédit de cette organisation.

E- LE MAROC DANS LE CADRE MEDITERRANEEN

E1- LE MAROC ET LES PAYS ARABO-MUSULMANS

E1.1- LE MAROC ET LE MONDE ARABE

Malgré son appartenance au monde arabo-musulman, le Maroc a toujours su garder son indépendance et son identité particulière, ce qui a donné à ses interventions et ses médiations un poids et une valeur significatifs. En effet, le

Maroc a échappé très tôt au contrôle politique des autorités arabo-islamiques de l'Orient et à la domination de l'Empire ottoman, qui a étendu son autorité jusqu'aux frontières du Royaume marocain. Néanmoins il a gardé avec elles des liens culturels profonds, grâce à l'enracinement de l'islam.

Dès 1947, alors qu'il était sous protectorat français, son roi Mohammed V affirma l'appartenance du Maroc à la nation arabe dans un discours historique à Tanger. Il s'efforça par la suite à mettre cette appartenance en évidence malgré l'absence de liberté que lui imposait le régime de protectorat en matière de politique étrangère.

Au moment de l'indépendance, il ne montra aucune hâte à intégrer l'organisation de la Ligue des Etats arabes. Il marqua une période d'attente qu'il mit à profit pour élaborer les bases d'une politique arabe. Ce n'est qu'en 1958 qu'il intégra la Ligue arabe, au sein de laquelle il mena une activité singulière dans une objectivité, militante et non passionnée. Son dynamisme se manifesta par le rôle joué dans les différentes crises et le nombre de sommets décisifs tenus dans le Royaume. La singularité de cette politique réside dans les positions courageuses et innovatrices prises par son roi dans le conflit israélo-arabe. Dans cette affaire la politique marocaine de dialogue et de coexistence trouve son fondement dans l'histoire même du Maroc. La cohabitation entre juifs et musulmans y est séculaire. A cet effet, le Maroc prôna publiquement l'amalgame du génie juif et de la puissance arabe. Il est allé même, par le biais de son roi, à inviter les juifs marocains émigrés à revenir au Maroc de façon à servir d'exemple au dialogue israélo-arabe. Des contacts se sont alors noués avec différentes personnalités juives et israéliennes, dans le but de dialoguer directement avec les Israéliens en vue de sonder leurs intentions, en suite d'agir en conciliateur entre arabes et israéliens. Cette attitude n'empêcha pas le Maroc, convaincu de la justesse de la cause palestinienne, d'exprimer sa solidarité par un soutien sans aucune réserve, notamment en participant militairement aux guerres israélo-arabe de 1967 et 1973, de même il entraîna et arma les résistants palestiniens durant leur lutte. A cet effet, le Maroc estime que la cause palestinienne est au cœur de la question complexe du Moyen-Orient et que tant qu'Israël continue de bafouer les droits sacrés du peuple palestinien, militant pour l'établissement d'un Etat indépendant, toute autre solution pour cette crise sera impossible. A cet, égard il insiste auprès des arabes pour reconnaître la représentativité de l'OLP. Lors du V^o sommet arabe de Rabat, en décembre 1969, le roi du Maroc avait insisté auprès de ses pairs pour faire admettre l'OLP en tant que membre à part entière au sein de la Ligue arabe. Le VII^o sommet arabe de Rabat (octobre 1974) sera consacré à l'admission de l'OLP comme le représentant unique et légitime du peuple palestinien. Ce qui vaut à l'OLP, quelques jours plus tard une reconnaissance par l'Assemblée générale des Nations Unies en tant que représentant du peuple palestinien.

Le Maroc, parce qu'il n'a jamais manqué à la solidarité arabe, même quand il est en désaccord avec un état arabe, a pu, secrètement d'abord, discrètement ensuite, ouvertement enfin, entretenir des contacts avec un certain nombre de dirigeants israéliens, dont Moshé Dayan et Shimon Pérès. L'importance de la communauté marocaine installée dans l'état hébreu et les dizaines de milliers de juifs demeurés au Maroc lui ont évidemment facilité la tâche ; encore fallait-il vouloir l'assumer et la mener à bien ! Ainsi a-t-il organisé des rencontres israélo-égyptiennes qui ont psychologiquement et concrètement préparé le « voyage historique » du Président Sadate à Jérusalem (1977). Ce geste, éminemment politique, a permis la

conclusion des accords de Camp David (1978) qui, à leur tour, ont facilité la signature du premier traité de paix entre Israël et un pays arabe et ont permis le retrait des troupes israéliennes du Sinaï. Par cet acte, l'Égypte avait été suspendue de la Ligue Arabe.

C'est le Maroc qui, en 1987, a obtenu sa réintégration dans l'OCI (organisation de la conférence islamique), première étape avant son retour au sein de la Ligue à l'occasion du sommet arabe de Casablanca, en 1989. Le Maroc a également apporté une importante contribution dans la mise en œuvre du processus de paix israélo-arabe qui a commencé à Madrid, fin 1991, sous le double patronage de Washington et de Moscou. Puis à la suite des accords d'Oslo (août 1993), il était avec la Tunisie, parmi les premiers pays arabes qui ont rétabli des rapports et des échanges avec Israël. Dans la même logique, le Maroc a pris l'initiative d'accueillir en 1994 le premier «Sommet Economique du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord », la plus grande conférence du genre dans l'histoire de la région, après avoir été l'initiateur de l'idée d'une zone de libre échange dans un cadre euro-méditerranéen en 1991, qui a abouti par la suite à la fameuse conférence de Barcelone

E1.2- LE MAROC ET LE MONDE MUSULMAN

L'islam a une vocation unificatrice indéniable. L'unité des croyants est inscrite dans le Coran et fut organisée par le système politique califal instauré par les apôtres du prophète. C'est dans ce contexte que le roi saoudien Fayçal, en visite à Téhéran en décembre 1965, lança une invitation publique aux chefs des Etats musulmans pour la tenue d'une conférence islamique au sommet. Face à l'opposition farouche de Nasser, le roi Fayçal remit son projet à des temps meilleurs.

Après la défaite arabe de juin 1967 et l'affaiblissement du nasserisme, le roi du Maroc prit le relais de Fayçal, expliquant la défaite arabe par l'absence de la solidarité islamique. Cette initiative resta sans effet. Le souverain marocain la renouvela à la suite de l'incendie de la mosquée Al Aqsa le 21 août 1969. Un sommet islamique parut être à ce moment là une solution honorable pour sortir le monde arabe de son impuissance. Il se réunit à Rabat le 22 septembre 1969 et déboucha sur la fondation de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI). Depuis ce sommet, le problème israélo-arabe concerne plus les pays musulmans, car il affecte l'un des trois lieux sacrés de l'islam, la ville de Jérusalem. En 1979 cette même ville fut l'objet de la création d'un comité spécial, dont la présidence fut confiée au Maroc. Le Maroc préside également une commission de contact, créée lors du sommet islamique de Casablanca en 1993.

A travers ces initiatives et la confiance que lui font la plupart des autres pays islamiques, nous pouvons voir la considération dont jouit le Maroc, et son aptitude singulière à représenter toute la nation islamique auprès des autres pays et organismes internationaux

Après la chute du chah d'Iran, une révolution à caractère islamique affectait l'un des piliers de l'Occident au Moyen Orient. Le Maroc tire la sonnette d'alarme, il se déclare, par la voix de son roi, extrêmement inquiet de ce qui peut se passer si l'Iran venait de basculer à l'Est «... Je crains que le processus de déstabilisation d'un bout à l'autre du monde arabe aille en s'accéléralant... ». Les appréhensions

du souverain furent renforcées par la guerre déclenchée par l'Irak contre son voisin, en septembre 1980, en pleine effervescence révolutionnaire, et qui allait ensanglanter la région huit ans durant. Le risque de déstabiliser les monarchies pétrolières par contagion était bien réel. Aussi, le Maroc soutenait les prétentions irakiennes sur le chott al- arabe, soutien logique puisque l'Irak défend la thèse marocaine du Sahara alors que l'Iran a reconnu la RASD.

Les craintes du Maroc furent également confirmées par les événements sanglants de la Mecque, quand le 31 juillet 1989, des milliers de pèlerins iraniens manifestaient contre le régime saoudien.

A cet effet, l'émergence des mouvements intégristes n'a certes pas épargné le Maroc. Mais, à l'inverse des autres pays maghrébins, ils furent contenus grâce à plusieurs facteurs :

- Le premier l'identité nationale marocaine, fondée sur l'islam, remonte à plus de mille ans.
- Deuxièmement, le protectorat (relativement court) a toujours été respectueux des traditions culturelles et religieuses.
- Troisièmement, le roi du Maroc en tant que descendant du prophète est le «commandeur des croyants » et à ce titre incarne une légitimité non seulement politique ou morale mais l'autorité religieuse la plus élevée du Maroc.
- Enfin, c'est la nature tolérante et réceptive du peuple marocain qui refuse tout extrémisme. Ce qui lui a valu toute l'animosité du régime de Khomeyni.

Mais pour la deuxième guerre du Golf, le Maroc adopta une politique conforme à ses principes de respect de la légalité, et de solidarité avec ses amis et la communauté internationale. Il exprima par le geste et la parole sa désapprobation de l'entreprise irakienne, en participant avec un contingent à la coalition multinationale.

F- LE MAROC ET LE MONDE OCCIDENTAL

Au lendemain de son indépendance, le Maroc avait gardé des liens privilégiés avec le monde occidental, tout en préservant sa liberté d'action, fidèle en cela à l'un des principes fondamentaux qui président à ses choix.

FI- LE MAROC ET LA FRANCE

Avec la France, il a inauguré une ère de coopération étroite dans le respect mutuel, faisant abstraction des différends qui opposèrent les deux peuples lors des dernières années de protectorat. Actuellement, l'amitié a remplacé la haine. Après le retrait des éléments de l'armée et de l'administration française, Mohammed V appela son peuple à s'unir pour l'édification d'un Etat moderne, sans discrimination politique ou idéologique aucune ; car disait-il «le pays a besoin de tous ses enfants », quel que soit le bord auquel ils appartenaient avant l'indépendance. Ainsi les citoyens qui travaillaient dans l'administration française, sous le drapeau français, ont été intégrés dans les institutions marocaines correspondantes, et la nation a pu profiter de leur expérience.

Actuellement, la forte présence culturelle et économique française au Maroc et celle d'une communauté marocaine en France attestent de la qualité des liens séculaires entre les deux pays. Leur position géographique et les relations spécifiques qu'ils entretiennent depuis des siècles, ont créé une situation

d'interdépendance dans une nécessaire complémentarité d'intérêts et d'ambitions. Alors que le Maroc constitue un trait d'union entre l'Europe et le Maghreb d'un côté, le monde arabe et l'Afrique de l'autre, Paris offre à Rabat un passage privilégié vers l'Europe et particulièrement vers l'Union européenne. Les relations séculaires maroco-françaises revêtent une double dimension humaine et économique qui recoupe en fait des échanges tant commerciaux et financiers que politiques, culturels et humains.

Ces relations enracinées et durables sont placées sous le signe de l'exception. Premier partenaire à tous égards du Maroc, la France a toujours symbolisé le port d'attache européen à partir duquel le Maroc peut satisfaire sa vocation d'ouverture sur la modernité mais aussi son ambition de conquérir de nouveaux marchés. Du fait de la stabilité qui le caractérise et pour les choix fondamentaux d'une politique étrangère cohérente et lisible, le Maroc est le meilleur allié de la France dans le monde arabe. Mais en dépit des progrès considérables qui ont été accomplis, il reste de nombreux défis à relever pour une redéfinition des efforts français dans le domaine des échanges culturels et humains mais aussi en matière de coopération économique et de transfert de technologie.

Par cette place privilégiée, le Maroc est actuellement fortement concurrencé par des pays de l'Est de plus en plus demandeurs du soutien de la France dans les efforts pour restructurer et transformer leurs économies. Au niveau de la coopération culturelle, le Maroc détient le premier budget de la France à l'étranger en terme d'investissements directs.

L'aspect humain des relations franco-marocaines est essentiel eu égard à l'importance et au rôle des deux communautés, la communauté marocaine en France et la communauté française au Maroc. La communauté française au Maroc est évaluée à 25000 personnes. Elle comprend une souche ancienne installée au Maroc et encore présente dans les secteurs de l'économie privée mais aussi une souche récente et souvent renouvelée, liée à la coopération culturelle, scientifique et technique. A l'inverse la communauté marocaine en France ne cesse de monter, malgré l'arrêt de l'immigration dû à la suspension du recrutement des travailleurs migrants depuis 1974, la communauté marocaine qui comprenait alors 300000 personnes est passée à 420000 en 1980 pour atteindre 720000. Ainsi, constitue-t-elle près de 16% de l'ensemble des étrangers vivant en France. Actuellement les relations entre les deux pays sont entretenues par des liens qui se traduisent par un dialogue sans cesse repris au niveau le plus élevé. Ils vont jusqu'à se concrétiser par l'affichage de l'appartenance à une double communauté, puisque le Maroc participe aux rencontres franco-africaines et à celle de la francophonie.

C'est sans doute dans ses relations avec l'Union européenne que le Maroc compte sur la France pour plaider son dossier. A ce sujet, il faut souligner que le Maroc a, dès l'indépendance, fait de l'arrimage à l'Europe démocratique un objectif stratégique. L'histoire, la géographie et les intérêts à long terme dictaient la nécessité de tout mettre en œuvre pour réaliser cette vision.

Les arguments du Maroc pour une telle adhésion se situent à trois niveaux.

- La position géographique privilégiée du pays milite en faveur de cet arrimage, d'autant plus que le projet de liaison fixe à travers le Déroit de Gibraltar facilitera l'intégration physique au continent européen (il est à noter que le

Maroc préférerait un pont à la place d'un tunnel, dans le but de matérialiser visuellement et physiquement la liaison de l'Afrique avec l'Europe).

- Ensuite, politiquement, le choix d'un régime qui le rapproche et l'insère dans l'Europe libre.
- Enfin, le choix de l'adhésion à l'Europe obéit à des considérations objectives. L'Union européenne, étant de loin le premier partenaire du Maroc économiquement, financièrement et commercialement, il est tout à fait logique que le Maroc choisisse de consolider ses relations avec cet ensemble

F2- LE MAROC ET L'ESPAGNE

Les relations entre le Maroc et l'Espagne ont été beaucoup moins étroites que celles entre le Maroc et la France. Les litiges territoriaux qui persistaient après la décolonisation bloquèrent leur développement.

En effet, quand le Roi du Maroc Mohammed V revenait d'exil, il négociait avec ceux qui l'ont détrôné, c'est à dire avec les Français. Les Espagnols eux devaient se contenter d'être informés du changement. Cette relégation de l'Espagne à un rôle de figuration est ressenti, à Madrid, comme une humiliation qui va peser sur les relations hispano-marocaines durant une longue période. Les Espagnols sont d'autant plus offensés que durant les années difficiles de l'exil du roi Mohammed V, à Madagascar, Madrid s'était bien gardée de reconnaître le fait accompli. Aussi la décolonisation, sous la seule égide française, est elle perçue comme la mauvaise récompense d'une attitude légitime, même si cette attitude n'était pas exempte d'arrière-pensées : profiter de l'hostilité du nationalisme marocain à l'encontre de la France. Aussi la guerre civile espagnole et la part qu'y prirent les Maures dans l'armée de Franco n'ont pas pu contribuer à perpétuer cette mystique. D'ailleurs Franco lui-même avait promis aux Marocains qu'après la guerre civile, il cueillerait les plus belles roses de la paix. Cet état de fait ne changea qu'après la restitution d'une grande partie des territoires revendiqués par le Maroc : la province de Tarfaya en 1958 et l'enclave de Sidi Ifni en 1969.

Mais, malgré cela, les relations hispano-marocaines, durant ces quarante dernières années, on peut distinguer deux phases avec pour charnière entre elles l'événement qui a marqué l'histoire du Maroc et du Maghreb en général : la décolonisation du Sahara occidental. La première pourrait être qualifiée de séparation, tandis que la seconde serait celle des retrouvailles. Cela malgré le problème des présides en Méditerranée, Ceuta et Mélilla, qui sont encore occupés dont l'espoir est grand de pouvoir résoudre le problème pacifiquement. En effet, le Maroc préfère que la résolution de ce problème soit liée à celle du problème de Gibraltar. Par la logique des choses, l'Espagne ne pourra pas refuser au Maroc ce qu'elle croit un droit pour elle. Aussi, dans certains domaines, les intérêts des deux pays sont divergents, notamment dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture. Mais ces problèmes n'empêchent pas les deux pays de renforcer d'une manière irréversible leur coopération. Ainsi l'Espagne est devenue le deuxième partenaire économique du Maroc après la France et certains projets comme le gazoduc Maghreb Europe, la liaison fixe au détroit de Gibraltar, qui consiste en le percement d'un tunnel sous la mer ou un pont entre les continents européen et africain, et le raccordement des deux réseaux électriques nationaux, montrent par leur ampleur que les deux pays se sont engagés avec une forte volonté sur la voie du rapprochement.

Avec les autres pays de l'Union européenne, les relations sont essentiellement économiques et font l'objet d'accords bilatéraux ou globaux, tel l'accord de pêche ou l'accord de partenariat. Cependant, le Maroc a exprimé officiellement son ambition de dépasser le cadre de partenariat en adressant une demande à l'intégration de l'Union européenne. La suite réservée à cette demande par le Conseil de l'Union n'a aucunement été négative, mais n'a pas fait l'objet de d'un accord non plus.

Si l'intérêt du Maroc est évident dans l'intégration de l'Union européenne, beaucoup se demandent ce que gagnerait l'Europe à intégrer le Maroc. A cette intégration le souverain marocain Hassan II a répondu, lors d'une interview «*l'Europe aura besoin tôt ou tard d'une profondeur stratégique, le Maroc avec l'Afrique du nord peut lui offrir cette profondeur* »

F3- LE MAROC ET LES ETATS-UNIS

Avec les Etats-Unis il y a lieu de noter que le Maroc est l'une des rares contrées d'Afrique auxquelles les Etats-Unis se sont intéressés dès le début du siècle. Il faut y voir pour preuve qu'ils ont été son seul interlocuteur non européen à la conférence d'Algesiras. Sans doute, à l'époque, étaient-ils soucieux de ne pas laisser aux européens le monopole d'un commerce prometteur. Pour les Américains, les préoccupations stratégiques devinrent essentielles, car un territoire non seulement est le marche pied de l'Europe, mais aussi ouvre sur l'atlantique la porte de l'ancien monde.

Il n'est en effet aucun port de celui-ci sauf peut être Lisbonne, qui soit aussi proche de New York que Casablanca. Avantage supplémentaire : le Maroc se trouve à mi-chemin du Moyen Orient, foyer de crises et source de richesses. Lors de la dernière guerre, les alliés ne se sont pas trompés sur cette donnée stratégique puisque, le 8 novembre 1943 quand ils ont voulu reconquérir l'Europe c'est à Casablanca qu'ils ont débarqué, en même temps qu'à Alger et à Oran. Roosevelt lui-même, qui ne sortait jamais de son pays, a choisi Anfa pour rencontrer Churchill, et tenter en outre, les Français s'en souviennent, de réconcilier les deux généraux français, De Gaulle et Giraud.

L'amitié de Rabat avec Washington n'a jamais faibli depuis. Elle s'est signalée au moment de l'accession du Maroc à l'indépendance, puisqu'une aide appréciable dans tous les domaines, économique, par un appui apporté auprès des organisations financières internationales, culturel, militaire etc.. A titre d'exemple : C'est à Marrakech que les accords du GATT ont été signés en avril 1994 d'après pourparlers poursuivis des années durant. Faut-il voir dans ce choix du lieu la marque d'une confiance que Washington place dans un pays apparemment aussi éloigné ?

Mais malgré tout cela, et afin de préserver sa liberté d'action et un équilibre dans ses relations internationales, le Maroc dès la proclamation de son indépendance, demande aux Etats-Unis l'évacuation des bases militaires implantées sur son territoire. Lors de la visite du Président américain Eisenhower au Maroc, ils accédèrent à cette demande. Les relations maroco-américaines, deux fois séculaires, ont permis de régler ce problème dans la cordialité et le respect mutuel. Actuellement ces relations continuent à se développer dans tous les domaines, malgré les nuages qui sont venus les ternir, quelquefois, en raison des divergences

enregistrées sur certaines questions. En effet, la reconnaissance par le Maroc du régime castriste à Cuba et de la Chine populaire, a été mal digérée par les Américains. De même que la participation marocaine effective du côté des pays arabes lors des guerres israélo-arabes en 1967 et 1973 a été clairement désapprouvée. La conclusion de l'accord d'Oujda instituant l'Union arabo-africaine entre la Libye et le Maroc a également fait l'objet du désaveu américain. Ces désaccords ont été ponctuels dans le temps et n'ont guère affecté l'amitié entre les deux pays.

G- LE MAROC ET LES PAYS DE L'EX-BLOC DE L'EST

Les relations du Maroc avec l'Union soviétique ont été pour l'Etat marocain un facteur d'équilibre dans sa politique étrangère. Dans le but de ne pas se trouver lié irréversiblement à l'Occident, dont l'intérêt ne convergeait pas nécessairement avec celui du Maroc, celui-ci a développé des liens dans tous les domaines avec l'URSS et l'ensemble des pays du bloc de l'Est. Ces liens ont «été les plus forts quand les relations marocaines ont souffert de quelques difficultés notamment durant les années 60. Le Maroc, dans ce cadre avait conclu de nombreux accords avec ces pays, accords couvrant les domaines commerciaux et culturels ; l'acquisition par le Maroc d'un certain armement soviétique rentrait dans le cadre des échanges commerciaux et ne signifiait pas un revirement dans les choix politiques fondamentaux. Il serait opportun de signaler que l'URSS a toujours pris des positions positives dans les problèmes d'intégrité territoriale du Maroc ; à titre d'exemple, elle n'a reconnu la Mauritanie dont le Maroc revendiquait les territoires qu'après que ce dernier l'a fait en 1969, par contre elle n'a jamais reconnu la République arabe sahraouie.

Après la chute du communisme, aucun événement particulier n'est à signaler dans ces relations.

Les relations que le Maroc avait avec la Chine populaire ont été surtout culturelles et commerciales. Rappelons que le Maroc n'a jamais reconnu la Chine nationaliste

H- LE MAROC ET LES PAYS NON ALIGNES

De régime monarchique, entretenant des liens d'équilibre avec l'Occident et les pays de l'Est, le Maroc avait très tôt fait son choix, la politique qui répondait le mieux à ses aspirations, préserverait ses intérêts et serait cohérente avec ses principes fondamentaux. Il ne pouvait s'agir que d'une politique de non alignement. Ainsi il intégra l'organisation des pays non-alignés en 1962 lors de la conférence de Belgrade. Cette intégration s'effectua sur des bases constructives, en aucun cas inconditionnelles, et donna lieu à une activité militante, dynamique et objective. Quand certains pays ont essayé de faire dévier l'organisation des principes sur lesquels elle était fondée, en essayant de la lier au bloc de l'Est, sous prétexte que ce bloc soutenait les pays qui luttèrent pour l'indépendance, le Maroc s'opposa énergiquement à cette tendance, il a plutôt prôné une politique de promotion d'entraide entre les pays non alignés eux même, qui visait à renforcer les échanges Sud Sud.

CONCLUSION

Actuellement, le Maroc poursuit sa marche, dans le processus de démocratisation qu'il s'est donné comme objectif depuis l'indépendance et a entamé depuis les années 80, en suivant pour cela la politique des étapes ou des petits pas ; aller doucement mais sûrement avec le souci de consolider chaque phase avant de passer à la phase suivante. En effet, pour beaucoup de marocains, la démocratie est comme une drogue, mais une drogue à effet bénéfique. Elle doit être consommée à petite dose afin d'éviter qu'elle soit mortelle. Une fois qu'on y est habitué, on ne peut plus s'en passer, au contraire on cherche toujours à en avoir plus. Et c'est ça le but recherché : inculquer aux citoyens les principes démocratiques de façon à leur donner des bases sûres à une coopération productive, afin de les pousser à chercher toujours des améliorations. L'avantage de cette approche est son réalisme et sa simplicité puisqu'il s'agit d'habituer progressivement mais sûrement l'Etat et le peuple à coopérer ensemble secteur par secteur et étape par étape. Une fois la coopération établie et élargie à l'ensemble des secteurs et des couches de la population, la voie s'ouvre alors pour des initiatives plus audacieuses et réformatrices.

A cet effet et à titre d'exemple, plusieurs réformes ont été réalisées :

_ Plusieurs fois la Constitution a été révisée depuis 1962, la première à celle de 1996 l'actuelle. Ces révisions ont été effectuées en 1970, 1972, 1992 et 1996, pour tenir compte des conjonctures, des réalités nouvelles et de la maturité acquise, dans le but de renforcer les acquis démocratiques. Le Parlement actuellement est bicaméral, qui fait de la Chambre des représentants une assemblée élue exclusivement au suffrage universel direct. Contrairement aux anciens, constitués d'une seule chambre avec un tiers des représentants est élu par suffrage indirect.

_ L'interdiction du parti unique.

_ L'institutionnalisation de la région.

_ Dans le but d'une protection plus efficace des droits de l'homme, il a été créé en 1990 un conseil consultatif des droits de l'homme qui a procédé à la réforme de plusieurs codes de procédure pénale dont celui relatif au régime de la garde à vue, celui des prisonniers politiques. Actuellement le Maroc ne compte plus de prisonniers politiques.

_ En 1994 la création des tribunaux administratifs régionaux plus proches du citoyen.

_ Les droits de la femme : le code de statut personnel familial et successoral (*la moudouana*), a été révisé en 1993 dans le but de sauvegarder les droits de la femme. Les femmes qui votaient depuis les premières élections de 1962 sont élues, professeurs, chercheurs, avocats, juges, médecins, responsables d'entreprises ministres etc.

- Réforme de l'enseignement. Il est obligatoire pour le primaire et le collège

- Réformes économiques et renforcement de la privatisation.

- Réformes au niveau de la liberté d'expression et de la presse

Et d'autres réformes dont le but est d'ancrer et de renforcer la démocratie

Depuis plus de deux ans, le Maroc connaît une situation politique fort originale, voire unique dans le contexte géopolitique du monde arabe : à l'issue des élections législatives de l'hiver 1997, il s'est doté d'un Premier ministre socialiste qui pilote un gouvernement de coalition. Des principales réformes importantes ont été introduites par la nouvelle équipe aussi bien sur le plan économique que social et culturel, ainsi qu'en matière de liberté des médias et de respect des droits de l'homme.

Le Maroc vit une période de transition, celle de l'alternance et du changement rendu possible par les réformes constitutionnelles voulues par le roi et approuvées par le peuple et qui marquent une étape importante dans l'évolution politique du pays.

Le nouveau roi, qui suit la voix tracée par son père le roi Hassan II, a commencé par autoriser les exilés politiques à rentrer au pays, et à exécuter plusieurs projets de réformes sociales, qui feront du Maroc dans un avenir très proche un des premiers pays démocratiques de l'Afrique.

L'ordre international traditionnel fondé sur le rejet de l'uni polarité dans la mesure où il a été conçu pour régir un équilibre des rapports de forces entre les grandes puissances a disparu. Aujourd'hui la bipolarité a cédé la place à l'uni polarité et celle-ci suppose, comme dans l'ancien Empire romain, une hiérarchie entre les Etats dominés par une seule superpuissance et où les droits et privilèges vont en se réduisant du sommet à la base. Dans ce monde d'aujourd'hui, le Maroc, attiré et fasciné par l'Occident et principalement par l'Europe communautaire, œuvre sous la direction du nouveau roi, et, comme par le passé fait revivre l'unité maghrébine seule voie vers le progrès et le développement. La globalisation a supprimé les tracés frontaliers et les taxes douanières et seuls des ensembles régionaux auront les moyens de l'affronter afin de conserver leur liberté et leur dignité.

ANNEXE

BIBLIOGRAPHIE :

- LA COOPERATION ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LES PAYS DU MAGHREB MOHAMMED VI ROI DU MAROC
- HISTOIRE DU MAROC GUY MARTINET, (Professeur d'histoire au Maroc)
- APRES BARCELONE.... LE MAGHREB EST NECESSAIRE FATHALLAH QUALALOU
- HISTOIRE DE L'AFRIQUE DU NORD CHARLES-ANDRE JULIEN
- LE SAHARA OCCIDENTAL ENJEU MAGHREBIN ABDELKHELO DERRAMDANE
- L'ETAT DU MAGHREB SOUS LA DIRECTION DE CANNILLE ET YVES LACOSTE
- REVUE GEOPOLITIQUE PRINTEMPS 1997- N° 57